

Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

Règlement #20-148 - Imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2021.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 17 décembre 2020, un règlement portant le no. 20-148, relatif à l'imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2021.

Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 21e jour du mois de décembre 2020

Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

By-law #20-148 - The imposition of real estate taxes, service taxes and tariffs for the 2021 fiscal year.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on December 17, 2020, By-Law no. 20-148 regarding the imposition of real estate taxes, service taxes and tariffs for the 2021 fiscal year.

Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 21th day of December, 2020

Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer

138, Principale, Métis-sur-Mer, Québec

Tél. : 418-936-3255 Fax : 418-775-0011 Courrier électronique : metissurmer@mitis.qc.ca